

LE MOULIN DE BORMUHL A LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD AU XVIII^e SIECLE

A la fin du XVIII^e siècle l'abbaye de Saint-Martin de Glandières à Longeville-lès-Saint-Avold possédait dans la campagne lorraine une bonne douzaine de moulins (1). Pas moins de six de ces rustiques usines tournaient sur le ban même de Longeville : cinq moulins à farine (2) et un moulin à huile (3).

La densité est surprenante. En effet, si l'on considère qu'à la veille de la Révolution la communauté de Longeville comptait 256 feux (4) soit sensiblement 1 200 (5) âmes, elle avait l'usage d'un moulin à farine pour 240 habitants. Sans doute des communautés voisines venaient-elles moudre leurs grains à Longeville, encore que nombre de localités avaient leur propre moulin dont certains d'ailleurs appartenaient à notre abbaye. Cette densité est aussi révélatrice d'une très riche hydrographie qui dès le Moyen-Age fut mise en valeur par la création de nombreux étangs (6) et la construction de moulins.

La Lorraine se révéla d'ailleurs particulièrement propice à l'adoption puis à la propagation du moulin à eau, qui, connu dès l'Antiquité, ne se généralisa qu'à partir du XII^e siècle. En fait, comme l'a écrit Marc Bloch (7) ces moulins « dont nous suivons tant bien que mal l'histoire, s'avèrent d'origine seigneuriale. Beaucoup dépendaient des monastères ». Ce fut le cas des moulins de Longeville.

Mais pourquoi tant de moulins ? « En raison, répond V. Pelsy (8), des difficultés de transport qui existaient alors et des

(1) — A Longeville-lès-Saint-Avold, Bambiderstroff, Dourd'Hal, Zimming, Elvange, Fouligny et Oron — Archives départementales de la Moselle — H. 1030.

(2) — Il s'agit des Moulins de *Hetschmühl*, *Holzsmühl*, Merbette, Ambach et du Moulin de la Neuve Moitresse appelé plus tard *Bormühl*.

(3) — *Oligmühl* ou L'huilerie (moulin à huile).

(4) — N. Dorvaux et P. Lespraud, *Cahiers de doléances des Communautés en 1789 — Bailliages de Boulay et de Bouzonville*, Metz, 1908, p. 154.

(5) — Nous avons multiplié le nombre de feux par un coefficient de 4,5 généralement admis pour le début du XVIII^e siècle (*L'Histoire de France — 1650 — 1715*, ouvrage collectif sous la direction de Robert PHILIPPE, Paris, 1970, p. 65).

(6) — Au XVIII^e siècle on comptait sur le seul ban de Longeville-lès-Saint-Avold, six étangs savoir. *Neuweiher*, *Holzweiher*, étang de Merbette, *Pfaffenweiher*, *Oligweiher* et *Rederweiher*.

(7) — M. Bloch, *Avènement et conquête du moulin à eau*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, pp. 538-563.

(8) — V. Pelsy *Histoire de la meunerie lorraine*, dans *Mémoires de l'Académie de Metz* (1896-1897) p. 213 et sq.

entraves apportées à la libre circulation des grains, chaque seigneurie, chaque commune se trouvait dans la nécessité de pourvoir elle même à ses besoins en farine ».

« Il n'y eut pas en Lorraine un ruisseau qui ne comptât un ou deux de ces minuscules moulins ; pas une source qui ne fut captée en vue d'utiliser sa force pour le broyage des grains, pas le moindre petit étang derrière la digue duquel ne s'élevait le moulin traditionnel ». « Partout où cela était possible, la force hydraulique remplaçait avec avantage la force animale ».

Les archives de la Moselle (9) conservent une copie de l'acte de fondation du dernier en date des moulins longevillois : la Bormuhl. Le nom n'apparaît d'ailleurs qu'au début du XIX^e siècle, et l'acte qui en relate l'origine fait état du « Moulin de la neuve moitresse ». Cet acte fut passé le 27 janvier 1729 :

« Pardevant le tabellion général du Duché de Lorraine résidant à Saint-Avold soussigné et présents les témoins bas nommés, furent présents en personne les Révérends Pères Abbé, Prieur et Religieux de l'abbaye de Longeville par Messire et Révérendissime Père Dom Pierre de Vassimont Abbé Prieur, (...), tous religieux profès faisant et composant le Chapitre entier de ladite abbaye, étant assemblés capitulairement pour traiter et délibérer de leurs affaires, ont dit déclaré et volontairement confessé avoir laissé comme par ces présentes, ils laissent à titre de cens annuel et perpétuel avec promesse de garantir, fournir et faire valoir de troubles et empêchements quelconques à Joseph Roussel, marcaire demeurant à la neuve cense, présent et acceptant pour lui (et) Suzanne Wilmin sa femme, puis pour leurs hoirs et ayants cause, une place située à l'extrémité du ban de la neuve cense, joignant le ban de Saint-Avold à l'orient, pour y construire un moulin à blé et toute autre usine qu'il jugera à propos ; Ensemble la quantité de vingt-cinq jours (10) de terre à prendre depuis les prairies du ban de Saint-Avold au midi sur toute la longueur du terrain depuis le chemin qui conduit dudit Saint-Avold à la neuve cense jusque sur ladite place du moulin, lequel terrain sera incessamment livré et aborné pour le séparer des autres terres de ladite cense. »

Nous connaissons donc le constructeur du moulin : Joseph Roussel, marcaire de la neuve cense. Cette dernière était une métairie de l'abbaye de Saint-Martin de Glandières dont les origines sont fort anciennes puisqu'on en trouve mention dès

(9) — A.D.M. H 1141.

(10) — 1 jour : environ 20 ares ; 25 jours : environ 5 hectares — A Longeville le jour correspondait à 0 ha 204398 (A.S.H.A.L. tome XLI — Metz 1932).

1492. (11). Connue indifféremment dans les textes sous le nom de « neuve moïtresse » « neuve cense », « nova curia » et plus généralement sous l'appellation populaire de « Neuhof » qui est encore usitée de nos jours (12), il s'agissait de la plus riche et de la mieux dotée des fermes abbatiales du lieu. Joseph Roussel en était le métayer depuis 1724, date à laquelle il avait succédé à feu son père et homonyme Joseph Roussel époux de Nicole Hacco. Ce dernier exploitait la neuve cense en vertu d'un premier bail daté de 1709 (13) et qui lui fut par la suite constamment renouvelé.

L'acte de 1729 relatif à l'acensement du moulin stipulait par ailleurs que Joseph Roussel fils « jouira du cours de l'eau qu'il prendra à la chute de celle de l'étang et moulin de Merbette (14) par un fossé qu'il fera construire à ses frais en tel endroit que bon lui semblera, à travers les terres et les prés de ladite cense ». Ce fossé devait avoir une largeur de six pieds et être flanqué de part et d'autre d'une berge de cinq pieds « pour y jeter les terres qui proviendront de son creusement ». D'autre part, pour la retenue des eaux : « il sera loisible audit preneur de faire tel réservoir sur son terrain que bon luy semblera, de même que le relats sur ledit fossé » à charge bien entendu de les entretenir.

S'agissant par ailleurs d'un démembrement des terres de la neuve cense, il fallait à Joseph Roussel « un chemin pour aller à son moulin ». Ce chemin qui aura une largeur de 15 pieds « sera (situé) le long desdits vingt-cinq jours de terre à lui c-dessus abandonnés » et « sera commun aux propriétaires des preyries du ban de Saint-Avold ». Enfin, il était fait obligation au preneur « de bien bâtir et construire ledit moulin à ses frais et en parfait état en telle sorte que le cens ne puisse péricliter. » Cette obligation devait être réalisée « au plus tard dans quatre années » à compter du jour de l'acte, à peine pour Joseph Roussel « d'être déchu du bénéfice du présent acensement ».

Comme prix de ce dernier, le marcaire de la neuve cense dut payer aux Bénédictins une somme de deux cent quarante livres, dont il régla comptant soixante douze et promit de s'acquitter du solde sous deux mois. En apposant sa « marque en forme de croix » — car il n'avait pas l'usage d'écrire — Joseph Roussel s'engageait « en outre de payer et délivrer annuellement

(11) — A.D.M. H 1030 p. 57.

(12) — On prononce *Noïvenhof*. Cette cense est la cense neuve mentionnée en 1617. H. et Ch. Hiegel, *Le baillage d'Allemagne de 1600 à 1632*. t. II. Sarreguemines, 1968, p. 15.

(13) — A.D.M. H. 1142 — 1.

(14) — Etang situé sur le ban de Longeville, appartenait à l'Abbaye de ce lieu. aujourd'hui propriété privée.

et à perpétuité la quantité de dix-sept quarts (15) de blé, moitié froment, moitié seigle, mesure de cette abbaye, livrable sur les greniers des Sieurs laisseurs audit Longeville à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre de chaque année dont la première délivrance ne se fera qu'en l'année 1733 en considération du bâtiment à faire (construire) ».

Précision fut encore faite que de la quantité de dix-sept quarts susvisée, « le Seigneur Abbé tirera une quarte moitié blé, moitié seigle pour le cours de l'eau qui lui appartient en qualité de Seigneur haut justicier et pour le terrain qui peut lui en appartenir ». En contrepartie, la contenance des vingt-cinq jours de terre acensée à Roussel était stipulée franche et exempte de toute « dixmes et cens » comme cela était le cas pour toutes les autres terres de la neuve moitresse.

L'arpentage et l'abornement que l'acte de 1727 laissaient entendre intervinrent le 12 janvier 1734 (16). Le procès-verbal d'arpentage fut ainsi rédigé :

« Ce jourd'hui douzième janvier de l'an mil sept cent trente quatre, Je Charle Guyon, géomètre et arpenteur au Marquisat de Fauquemont y résidant, certifie que la requette des vénérables Abbez, Prieux et Religieux de Labbaye de Longeville jay arpentez est mesurez un terrein et contrée dépendant de la neuve moitresse à eux appartenant, scituez au ban dudit Longville près le ban de Saint-Avold comme il est figurez par la carthe cy-dessus entre ses riverains cotez à la circonférence de ladite carthe laissez, par assencement perpétuel au profit de Joseph Roussel aussy présent et indicateur avec lesdits vénérables audit arpentage, lequel terrein ainsy designez suivants la ditte carthe contient la quantité de vingt cinq journaux ou arpents à deux cent cinquante verges l'une, la verge de dix pieds, le pied de dix poulces à l'usage de Lorraine (17) ainsy agréé pour les parties subsignez avec moy geomaitre susdit ledit Jour » !

Le plan d'abornement qui figure sur le même document indique l'emplacement du moulin qui se présente schématisé en la forme d'un bâtiment et d'une roue à aubes.

(15) — 1 quarte de froment : sensiblement 10/17 d'un quintal de blé

1 quarte de seigle : sensiblement 10/17 d'un quintal de seigle

(*Annuaire du Département de la Moselle pour l'an 12 de l'ère française à Metz, Brice Imprimeur*).

(16) — A.D.M. H 1141.

(17) — *Le jour de Lorraine* vaut 250 toises ou verges (soit 20 ares 44 ca) la verge ou toise fait 10 pieds et le pied 10 poulces, selon l'article de Riocour (de), *Les monnaies lorraines*, dans *Mémoire de la Société d'Archéologie lorraine* (Nancy), 1884, p. 36-37.

Sa construction à l'extrême limite du ban de Longeville ne manque pas de surprendre, d'autant que le site n'est pas particulièrement propice à une telle installation. Les prairies voisines sont humides et inondables (18), l'accès inexistant doit être créé de toutes pièces, l'eau même doit être amenée par l'artifice d'un canal que Roussel doit creuser sur une demie lieue ; enfin, le bourg de Longeville est à une bonne heure de marche par la grand chemin de Metz. Un seul avantage apparaît : la proximité de la ville de Saint-Avold. Roussel et les Religieux de Longeville espéraient-ils concurrencer les nombreux moulins (19) que la Rosselle faisait tourner sous les murs même de Saint-Nabor, sans compter la toute proche Redermuhl (20) ?

Il est sans doute permis de le penser. Mais il n'en demeure pas moins que cette implantation d'un moulin de l'abbaye de Longeville aux portes même de Saint-Avold revêt une autre signification, d'autant que les Religieux ne manquent de stipuler de la façon la plus expresse que Roussel sera habitant et paroissien de Longeville. Dès lors faut-il expliquer cette « colonisation » par la volonté délibérée d'affirmer une possession longevilloise non équivoque dans un confin qui, quelques années auparavant, avait donné lieu précisément à une contestation territoriale entre le même Dom Pierre de Vassimont, Seigneur Abbé de Longeville, et les Bourgeois de Saint-Avold ?

Certes cette contestation se termina en 1719 (21) par un accord amiable tout au bénéfice de l'abbaye, et un nouvel abornement de la limite des bans des deux communautés en résultat, mais l'affaire était encore présente à la mémoire des Bénédictins qui ici comme ailleurs, veillaient jalousement sur l'intégrité de leurs possessions et les administraient de la façon la plus avisée.

Quant à Joseph Roussel, il abandonna progressivement son état de métayer pour celui de meunier et finit par s'y consacrer pleinement, preuve si besoin est, que le moulin malgré nos craintes, nourrissait son homme. En effet, dès le 9 octobre 1731 (22), Roussel sous-loua pour trois ans le neuve moitresse à Jean

(18) — Il s'agit des prairies des lieux-dits *Klein* et *Gros-Stockheller* et *Kandel* sur le ban de Saint-Avold.

(19) — Voir Lucien Henrion, *Si les rues de Saint-Nabor m'étaient contées*, Saint-Avold 1974, p. 61 et sq.

(20) — Situé à la limite des bans de Saint-Avold et de Longeville en aval de l'étang dit *Rederweiher*. Ce dernier était sis à cheval sur les deux bans et fut attribué en entier à Longeville en vertu du procès-verbal de délimitation du ban établi le 23 mai 1829 (Archives du Cadastre — Circonscription de Forbach). Il appartenait au XVIII^e siècle « aux Révérendes Dames Religieuses de Saint-Avold ».

(21) — A.D.M. H 1042-1 et 2.

(22) — A.D.M. H 1042-1.

Pierre Brulard de Differten près de Wadgasse (23). Le 4 juillet 1735 (24), cette sous-location fut prorogée jusqu'à la Saint-Georges (23 avril) 1736, date à laquelle le propre bail que Roussel tenait de l'abbaye, arrivait à terme. Un procès-verbal de visite formant état des lieux en fin de bail fut dressé dès le 29 avril de la même année (25) et « Joseph Roussel cy devant fermier de la neuve cense » fut entre autres invité à combler un ancien canal de son moulin ainsi que diverses excavations qu'il avait creusées pour « fondre de la chaux » à l'occasion de la construction de ses bâtiments. Ainsi le moulin fut définitivement séparé de la neuve moitresse dès 1736, mais continua à en porter le nom jusqu'à l'époque révolutionnaire.

Joseph Roussel mourut le 5 juillet 1739 (26). Il fut inhumé au cimetière de Longeville. Sa veuve exploita encore le moulin pendant quelques années, au moins jusqu'en 1745 (27), puis il dut passer en d'autres mains.

L'abbé Touba (28) qui a publié une liste de ses meuniers, a aussi signalé l'apparition du nom de Bormuhl dans les livres paroissiaux de Longeville : Moulin de Bar ou Baar en 1779 et Moulin de Bor en l'an VII de la République. L'appellation populaire de Bormuhl s'est depuis lors perpétuée, mais nous ne connaissons aucune explication historique à ce toponyme.

Le moulin, comme tant d'autres, périclita au cours du siècle dernier, victime de l'avènement d'une meunerie industrielle et plus généralement du progrès des communications. Les bâtiments subirent alors de nombreuses transformations : le moulin devint une modeste ferme qui bien souvent changera de propriétaires et connut des fortunes diverses.

Aujourd'hui il n'en reste qu'un corps d'habitation et une grange partagés entre trois propriétaires, humbles et muets témoins de la vie quotidienne au XVIII^e siècle, encore tout entière dépendante de l'agriculture et de l'économie rurale. Dernier en date des moulins de l'abbaye de Longeville, la Bormuhl est aussi le seul dont les bâtiments sont encore debout et, dans une niche

(23) — Aujourd'hui localité sise en Sarre.

(24) — A.D.M. H 1142-1.

(25) — A.D.M. H 1142-1.

(26) — Archives Municipales de Longeville — Registres paroissiaux premier volume 1648-1747 page 174 acte n° 1218 : « L'an mil sept cent trente neuf, le cinquième jour du mois de juillet est décédé Joseph Rossel, meunier au moulin de la neuve moitresse — Son corps a été inhumé au cimetière de cette paroisse » mention en marge « de mort imprévue » — signé N. Muller, prêtre, curé de Longeville.

(27) — A.D.M. H 1142-1.

(28) — J. Touba, Heimat-Bilder. Région Saint-Avold, Forbach, 1926, p. 32.

au-dessus de la porte du logis qui dut être celui de Joseph Rous-
sel, une vierge séculaire veille toujours sur ces lieux qui hélas,
n'ont plus rien de l'agreste moulin dont nous avons rappelé les
origines.

Denis METZGER